Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212201297-20260605-D2026019-DE

2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin , à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LOC-ENVEL, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame DOYEN Virginie , Maire.

Date de convocation : 29 mai 2026

Présents : Mme Virginie DOYEN, Maire

M. Pascal MONCOUQUT, Mme Sophie Lachaize

Mme Elizabeth MOAL, Mr Aurélien CHARRIERE

Mme Le Bournault Marie Christine

Absent : Mr Le Disez Mikaël , procuration à Virginie Doyen

Secrétaire de séance : Mme Elizabeth Moal

Délibération 2026-019

Objet : Election d'un délégué et de suppléants en vue des élections sénatoriales

Vu le code électoral,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n°2026-301 du 21/04/2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu l'arrêté DCL/BCE/2026/109 fixant le nombre de délégués à élire,

Madame le Maire informe qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants qui seront chargés de l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

Madame le Maire rappelle, qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau de vote doit être présidé par le Maire, qu'il est composé par les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir :

Madame Lachaize Sophie et Monsieur Moncouqut Pascal

Madame Moal Elizabeth et Monsieur Charrière Aurélien

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212201297-20260605-D2026019-DE

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Madame le Maire a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Au second tour, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Les candidats peuvent se présenter pour être élus délégués ou suppléants, soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués ou de suppléants à élire. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS

Les candidatures sont les suivantes :

Mme Doyen Virginie

Résultats du premier tour de scrutin à l'élection des délégués

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	7
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	7
Majorité absolue	4

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212201297-20260605-D2026019-DE

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDATS lans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	N… OBTENUS	
	En chiffes	En toutes lettres
Doyen virginie	7	sept

Proclamation de l'élection des délégués

Ont été proclamés délégués :

Madame Doyen Virginie

ÉLECTION DES SUPPLÉANTS

Les candidatures sont les suivantes :

Mme Lachaize Sophie

Mme Moal Elizabeth

Mr Charrière Aurélien

Résultats du premier tour de scrutin à l'élection des suppléants

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	7
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	7
Majorité absolue	4

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212201297-20260605-D2026019-DE

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffes	En toutes lettres
- Mme Lachaize Sophie	7	sept
- Mme Moal Elizabeth	7	sept
- Mr Charrière Aurélien	7	sept

Proclamation de l'élection des suppléants

Ont été proclamés délégués suppléants :

Madame Lachaize Sophie

Madame Moal Elizabeth

Monsieur Charrière Aurélien

Le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits

POUR COPIE CONFORME

MAIRIE de LOC-ENVEL ★ Côtes d'Armor 22810 ★

Le Maire,

Virginie DOYEN